

Fiche signalétique

Date de révision 26-sept.-2019 Version 11 Remplace la date du : 19-mars-2019

Section 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit 4.4 XTREME FLAT FINISH KLEAR K

Code du produit FS-5165.Q01

N° ID/ONU UN1263

Utilisation recommandée Peinture, Revêtements

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

5 STAR XTREME

a division of IAMG/International Autobody Marketing Group

1505 N. Hayden Road

Suite 111

Scottsdale, AZ 85257 www.5StarXtreme.com

1-87REFINISH

5 STAR XTREME

a division of IAMG/International Autobody Marketing Group

1368 United Blvd.

Unit 102

Coquitlam, BC V3K 6Y2 www.5StarXtreme.com

1-87REFINISH

Adresse de courriel Aucun renseignement disponible

Numéros de téléphone d'urgence Chemtrec: 800-424-9300

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur le Règlement sur les produits dangereux et les Fiches de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

DANGER

MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables Cause une irritation de la peau Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer le cancer Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Oreilles

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

AUTRES DANGERS

Non applicable.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

.0001 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Acetone	67-64-1	15 - 40 *
ACÉTATE DE N-BUTYLE	123-86-4	10 - 30 *
Xylenes	1330-20-7	10 - 30 *
Ethylbenzene	100-41-4	1 - 5 *
1-Butanol	71-36-3	1 - 5 *
Styrene	100-42-5	0.1 - 1 *
TOLUÈNE	108-88-3	0.1 - 1 *

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

Section 4: PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Laver les vêtements contaminés avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide inflammable.

Point d'éclair -4 °F / -20 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges Aucun renseignement disponible.

électrostatiques

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de Jet d'eau puissant sécurité :

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Acetone	STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 1000 ppm
67-64-1	TWA: 250 ppm	TWA: 1200 mg/m ³	STEL: 500 ppm	STEL: 750 ppm	TWA: 1190 mg/m ³	TWA: 2400 mg/m ³
		STEL: 750 ppm			STEL: 1000 ppm	
		STEL: 1800 mg/m ³			STEL: 2380 mg/m ³	
ACÉTATE DE N-BUTYLE	STEL: 150 ppm	TWA: 150 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm
123-86-4	TWA: 50 ppm	TWA: 713 mg/m ³		STEL: 200 ppm	TWA: 713 mg/m ³	TWA: 710 mg/m ³
		STEL: 200 ppm			STEL: 200 ppm	
		STEL: 950 mg/m ³			STEL: 950 mg/m ³	
Xylenes	STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm
1330-20-7	TWA: 100 ppm	TWA: 434 mg/m ³	STEL: 150 ppm	STEL: 150 ppm	TWA: 434 mg/m ³	TWA: 435 mg/m ³
		STEL: 150 ppm			STEL: 150 ppm	
		STEL: 651 mg/m ³			STEL: 651 mg/m ³	
Ethylbenzene	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm
100-41-4		TWA: 434 mg/m ³			TWA: 434 mg/m ³	TWA: 435 mg/m ³
		STEL: 125 ppm			STEL: 125 ppm	
		STEL: 543 mg/m ³			STEL: 543 mg/m ³	
1-Butanol	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 15 ppm	TWA: 20 ppm	Ceiling: 50 ppm	TWA: 100 ppm
71-36-3		TWA: 60 mg/m ³	Ceiling: 30 ppm		Ceiling: 152 mg/m ³	TWA: 300 mg/m ³
					S*	
Styrene	STEL: 40 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 35 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm
100-42-5	TWA: 20 ppm	TWA: 85 mg/m ³	STEL: 75 ppm	STEL: 100 ppm	TWA: 213 mg/m ³	Ceiling: 200 ppm
		STEL: 40 ppm			STEL: 100 ppm	
		STEL: 170 mg/m ³			STEL: 426 mg/m ³	
					S*	
TOLUÈNE	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 200 ppm
108-88-3		TWA: 188 mg/m ³	Adverse		TWA: 188 mg/m ³	Ceiling: 300 ppm
		S*	reproductive effect		S*	

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

Protection thermique

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Aucun renseignement disponible

Odeur Solvant Couleur Incolore

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible Valeur du pH Aucun renseignement disponible Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible

Point d'ébullition / intervalle 56.05 °C / 133 °F

d'ébullition

Point d'éclair -20 °C / -4 °F

Taux d'évaporationAucun renseignement disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucun renseignement disponible

Limite d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur
Aucun renseignement disponible
Pensité de vapeur
Aucun renseignement disponible

Densité (Livre par Gallon) 7.74 Densité .93

Solubilité(s)
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique

Aucun renseignement disponible

Autres informations

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Matières incompatiblesBases fortes. Agents oxydants forts.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Chlore gazeux.

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

Contact avec la peau

Cause une irritation de la peau

INGESTION

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

INHALATION

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone	= 5800 mg/kg (Rat)	> 15700 mg/kg (Rabbit)	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
67-64-1			
ACÉTATE DE N-BUTYLE	= 10768 mg/kg (Rat)	> 17600 mg/kg (Rabbit)	= 390 ppm (Rat) 4 h
123-86-4			
Xylenes	= 3500 mg/kg (Rat)	> 1700 mg/kg (Rabbit) > 4350	= 5000 ppm (Rat) 4 h = 29.08
1330-20-7		mg/kg (Rabbit)	mg/L (Rat)4 h
Ethylbenzene	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h
100-41-4			
1-Butanol	= 700 mg/kg (Rat) = 790 mg/kg (= 3402 mg/kg (Rabbit) = 3400	> 8000 ppm (Rat) 4 h
71-36-3	Rat)	mg/kg (Rabbit)	
Styrene	= 1000 mg/kg (Rat)	-	= 11.7 mg/L (Rat) 4 h
100-42-5			
TOLUÈNE	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
108-88-3		- • • • •	

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

21088 Mg/kg ETAmél (orale) ETAmél (cutané) 8394 Mg/kg **ETAmél** 9.3 Mg/l

(inhalation-poussière/brouillard) 69 Mg/l ETAmél (inhalation-vapeur)

.0001 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Nom chimique **ACGIH CIRC** NTP **OSHA** Ethylbenzene А3 Group 2B 100-41-4 Reasonably Anticipated Χ Styrene Group 2B

100-42-5 ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme.

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme.

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Cause une irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation cutanée Non applicable Sensibilisation respiratoire Non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut provoquer somnolence ou vertiges

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Oreilles

Risque d'aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible

Mobilité

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales

Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et

illégale.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>I IVID</u>	INDG	<u>IAIA</u>
N° ID/ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Nom officiel d'expédition	Peinture	Peinture	Peinture

Classe de danger 3 3 3 Groupe d'emballage Ш Ш

Danger pour l'environnement Dispositions particulières

163, 367 A3, A72, A192

EmS-N° F-E, S-E

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil

Aucun renseignement disponible

IBC

Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.

Section 15: INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Nom chimique	Canada - NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Acetone	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic
	Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act,
	1999)
ACÉTATE DE N-BUTYLE	Part 5, Individual Substances
Xylenes	Part 1, Group A Substance; Part 5, Isomer Groups (total of all isomers of
	Xylene, including m-Xylene, CAS 108-38-3, o-Xylene, CAS 95-47-6, and
	p-Xylene, CAS 106-42-3)
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance
1-Butanol	Part 1, Group A Substance
Styrene	Part 1, Group A Substance; Part 5, Individual Substances
TOLUÈNE	Part 1, Group A Substance; Part 5, Individual Substances

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

HMIS

3* Risques pour la santé

* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité 3
Dangers physiques 0
PROTECTION INDIVIDUELLE X

Préparée par Regulatory Department

Date de révision 26-sept.-2019

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique